

Le message du président ad intérim

Autor(en): **Favre, Henri-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **44 (1973)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

A son tour, M. Steiner remercia avec beaucoup de modestie ses collaborateurs anciens et actuels au sein de la Direction, du Comité central et des commissions de l'ADIJ. Il ne cacha pas qu'il quittait avec regret et nostalgie l'ADIJ, qui représente une bonne partie de sa vie. Il rendit hommage aux fondateurs de l'association et à ceux qui assurèrent la relève, notamment à feu Frédéric Reusser, avocat des mineurs, président pendant trente-cinq ans, et à feu Henri Farron, caissier, ainsi qu'à MM. Willy Sunier, ancien vice-président, et Georges Mœckli, ancien secrétaire. Il souhaita en terminant que l'ADIJ reste fidèle à ses principes : neutralité politique, non-immixtion dans la question jurassienne, étant entendu qu'on peut défendre efficacement les intérêts supérieurs du Jura en se plaçant au-dessus des passions partisans qui divisent le pays. M. Steiner invita enfin le nouveau secrétaire général de l'ADIJ, M. François Lachat, qui était présent et qui entrera en fonctions le 1^{er} avril 1973, à servir loyalement et fidèlement l'ADIJ.

ADIJ

Le message du président ad intérim

Voici en quels termes le président ad intérim de l'ADIJ, M. Henri-Louis Favre, s'est adressé au Comité central, le 15 mars 1973 à Moutier :

Certes, nous étions prévenus, nous nous attendions à cette décision. Nous espérions toutefois que la prodigieuse capacité de travail à laquelle René Steiner nous avait habitués permettrait de le garder à la tête de notre association plus longtemps encore. La faculté en a décidé autrement et notre président s'est soumis à un diagnostic impératif. Convenez, avec moi, que cette démission nous cause une vive émotion, je ne m'en cache pas.

Il n'est pas d'usage, en pareille circonstance, de faire du sentiment ; cela ne convient ni à l'intéressé ni au comité. Nous prendrons officiellement congé de celui qui se consacra à l'ADIJ avec une rare compétence et un immense dévouement, à tel point qu'il s'identifiait avec elle, lors de la prochaine assemblée générale et nous le ferons en des termes qui conviennent.

Mais aujourd'hui, dans ce cadre restreint, en présence de ses collaborateurs proches ou immédiats, parmi ceux qui l'ont vu à l'œuvre, durant de nombreuses années de secrétariat puis de présidence, permettez à celui qui tenta modestement pendant dix ans de le seconder dans cette fonction lourde de responsabilités de lui rendre un hommage bref et mérité.

Pour ne pas le blesser dans sa modestie et par gratitude envers ceux qui l'ont étroitement entouré et judicieusement conseillé, mon propos s'adressera également à Henri Farron, décédé dans l'exercice de ses fonctions de caissier, à Willy Sunier, ancien vice-président, certainement en pensée avec nous de son lit où la maladie le retient inexorablement. L'ADIJ serait-elle à ce point exigeante, qu'elle deviendrait cruelle envers ses serviteurs ? Je résumerai ma pensée en disant qu'ils m'ont beaucoup donné, parce qu'ils avaient beaucoup à donner.

Certains esprits retors, critiques ou chagrins, un peu provoquants, leur cherchaient parfois mauvaise querelle, relevant qu'ils étaient tous trois

colonels, radicaux et protestants ! Pour les avoir bien connus, puisqu'ils m'ont fait l'honneur de leur amitié et de leur confiance, j'affirme que l'exercice du commandement leur avait appris à servir, que l'application de la doctrine du parti les avait rendus libres et que la pratique de la foi les avait faits tolérants.

Et c'est dans cet esprit, dans ce climat de travail, auquel ont participé d'autres membres du comité ici présents, que j'ai appris ce qu'était l'ADIJ et que j'ai compris ce qu'elle attendait de nous.

Par les nouvelles structures qu'elle vient de se donner, sous l'effet des impérieuses nécessités du moment, l'ADIJ va changer d'aspect ; elle perdra une partie de son caractère, ce que d'aucuns regrettent encore. D'amateur, dans l'acception généreuse du terme, elle devient professionnelle. Cette mutation profonde dont les suites restent encore imprévisibles et qui face à l'incertitude de l'avenir rend prudent nous appelle à la vigilance. Une page se tourne aujourd'hui, mais elle garde en filigrane ce que j'aimerais transmettre à ceux qui vont assurer la relève et qui me paraît actuellement essentiel dans la mission temporaire que vous venez de me confier, l'empreinte profonde et inaltérable de ces hommes de bonne volonté qui, souvent au prix de leur santé, ont donné le meilleur d'eux-mêmes afin que l'ADIJ puisse constamment tendre au but qu'elle se propose.

Nous sommes assurés de l'appui de René Steiner qui continuera à suivre les séances de la direction jusqu'au moment où sa présence ne lui semblera plus indispensable. Cette décision reflète un caractère loyal, un esprit généreux qui, je me plais à le souligner maintenant, est l'attitude observée par MM. Jobé et Berdat avec lesquels nous avons eu plaisir à œuvrer pendant quelques mois déjà.

Par les déclarations qu'il nous a faites, notre nouveau secrétaire général M. Lachat a clairement exprimé ses intentions. Nous le savons digne de la confiance que nous avons placée en lui et nous nous réjouissons de la collaboration qui s'établira tout prochainement.

Pour partir sur des bases solides, nous vous avons proposé de donner à la direction la structure prévue par les statuts et de porter à cinq le nombre de ses membres. M. Houlmann a accepté de nous prêter son précieux concours et nous lui en savons gré.

Ainsi constituée, la nouvelle équipe s'efforcera de mériter la confiance que vous lui avez témoignée. Personnellement, avec ma gratitude, je vous réaffirme mon entier dévouement.

Les travaux du Comité de l'ADIJ

La démission du président René Steiner, la désignation de M. Henri-Louis Favre comme président ad intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale, l'élection comme nouveau membre de la Direction de M. Marcel Houlmann, préfet et président de tribunal à La Neuveville, furent les éléments marquants de la dernière séance du Comité central de l'ADIJ, le 15 mars 1973 à Moutier, éléments que nous évoquons en pages 31 et 32 de ce numéro.